



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0021

D É C I S I O N

Portant attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'un point information jeunesse (PIJ) sur la commune de Bages

CC ACVI / AGENCE ECT (ETUDES & CONCEPTIONS TECHNIQUES)

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'un point information jeunesse (PIJ) sur la commune de Bages,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 18 décembre 2024 lançant la consultation selon la procédure de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour l'exécution de cette mission,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global et forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché n°2024S57MOALB à la Société AGENCE ECT (ETUDES & CONCEPTIONS TECHNIQUES) sise 12 rue des Moussous – 66380 PIA (Siret n° 400 117 966 00020) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250227-DC2025-0021-AR
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent marché n°2024S57MOALB relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'un point information jeunesse (PIJ) sur la commune de Bages, à la Société AGENCE ECT (ETUDES & CONCEPTIONS TECHNIQUES) sise 12 rue des Moussous – 66380 PIA (Siret n° 400 117 966 00020) et ce pour un montant de 130 430.00€-HT (cent-trente mille quatre cent trente euros hors taxe, TVA en vigueur en sus), répartis comme suit : 123 930.00€ HT pour la mission de base et 6 500.00€ HT pour la mission OPC,

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 36 mois à compter de la date fixée par un ordre de service,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 27/02/2025.

Le Président, Antoine PARRA.

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE

